

historiques que contient le Livre-Raison à partir de 1574. Voici donc ce qui se passa à Annonay le 17 juillet de cette année :

« La ville d'Annonay vivant sous l'obeissance du Roy et des Edicts, sans faire guerre, ayant seulement pour gouverneur le S^r de Mattre l'ung des habitants d'icelle, fut surprinse par les troupes de messire Jehan de Sainct-Chamond, seigneur de Sainct-Romain, qui se disoit commander generalement en Languedoc pour ceulx de la Religion, et mise soubs sa puissance, le salmedy dix septiesme juillet MDLXXIII, dont sortirent infinis maulx, pilleries, degasts et ruynes, tant en ladite ville que pour tout le pays voisin.

« Craignant ung sieige, ceulx qui tenoient ladite ville brularent tous les faulxbourgs et en iceulx plus de cens maisons. Et y fut mis le feu, le dimanche cinquiesme septembre dudit an 1574. Entr'autres fut bruslée, ledit jour et apres abbatue et mise par terre avecq mouttons et machines, la maison de M^e Achille Gamon et Jehane Massabeuf mariés, assize au faulxbourg de Deome, en laquelle ils habitoient, y ayant faict de grandes despences en reparations, adjaucemens de nouveaux edifices, si qu'elle estoit une des plus commodes maisons de la ville. Le columbier et le jardin joignant a icelle furent aussi ruynés, et les murailles dudit jardin abbattues, les arbres du verger et treilhaiges coupés. Ladite Massabeuf estoit lors dans la ville enceinte et preste d'accoucher. Et ledit Gamon absent s'estant retiré hors de ladite ville environ troys semaines avant, ou il demeura ung an et demy et jusques environ le xv^e fevrier MDLXXVI, que, soubs l'asseurance de la trefve faicte a la Borie de Balazuc (1), en atten-

(1) Il est à noter que le marquis d'Aubaïs, et après lui toutes les collections de documents sur l'histoire de France, ont reproduit l'erreur du premier copiste qui avait lu *la Baume de Balzac*, localité inconnue dans le Vivarais, au lieu de *la Borie de Balazuc*. La trêve en question fut signée au château de la Borie près Balazuc, le 14 février 1574, par les députés des deux religions, au nombre desquels figuraient MM. de la Motte-Brion, Chalendar, de Larnas, de Leyris, François de Barjac, Peleborne, Chambaud, Dupont, des Serres, de Sangelir, etc. Le texte de